



SOMMAIRE

	Page
Point 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955	
(suite)	131

Président: M. Pote SARASIN (Thaïlande).

En l'absence du Président, M. M. I. Botha (Union Sud-Africaine), Vice-Président, assume la présidence.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (A/2647 et Add.1, A/2688, A/2763 et Corr.1, A/2766, A/C.5/577, A/C.5/580, A/C.5/581, A/C.5/582, A/C.5/587, A/C.5/600) [suite]

Examen en première lecture (suite)

1. Le PRÉSIDENT signale que le Secrétaire général, à la suite de la décision prise par la Commission au sujet des traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang (449^e séance), a présenté, pour différents chapitres du budget, des prévisions révisées qui sont consignées dans le document A/C.5/600.

CHAPITRE 6. — SERVICES RELEVANT DIRECTEMENT DU
SECRETARE GÉNÉRAL*Article premier. — Cabinet du Secrétaire général*

2. M. KOSTIC (Yougoslavie) note que le Comité consultatif, ainsi qu'en témoigne le paragraphe 75 de son rapport (A/2688), accepte sans enthousiasme la proposition du Secrétaire général tendant à créer un poste de conseiller social. Le représentant de la Yougoslavie aimerait avoir quelques précisions sur les fonctions de ce conseiller social.

3. M. CAFIERO (Argentine) n'est pas hostile aux augmentations demandées par le Secrétaire général, mais il espère que des réductions seront possibles dans les budgets ultérieurs. Il note qu'en 1954 les dépenses ont très souvent dépassé les crédits ouverts. Il est certes difficile, dans le domaine budgétaire, de faire des prévisions exactes, mais il serait bon que le Secrétaire général ne puisse engager de dépenses, lorsque les crédits ouverts à cet effet sont épuisés, qu'avec l'assentiment du Comité consultatif. Sinon, le contrôle de la Cinquième Commission est illusoire. D'autre part, les dépenses relatives au personnel temporaire, aux consultants, et aux frais de voyage du personnel sont maintenant groupées (chap. 13 et 14), et il est impossible de savoir comment elles se répartissent entre les différents services.

4. M. SAPRU (Inde) constate que le Comité consultatif n'envisage la création du poste de conseiller social qu'à titre d'essai. La délégation indienne n'a pas d'idée préconçue sur la question, mais elle souhaiterait avoir des renseignements plus précis sur les fonctions du conseiller social et notamment sur l'influence que cette nomination pourrait avoir sur le moral et le rendement du personnel.

5. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne voit pas la nécessité de cette innovation. Les fonctions envisagées pour le conseiller social peuvent être exercées par le Service du personnel. Il propose donc de réduire les crédits demandés à l'article premier de 23.000 dollars, c'est-à-dire du montant des émoluments du conseiller social et de ses adjoints.

6. M. FRIIS (Danemark) estime que le conseiller social pourrait rendre de très grands services, surtout si l'un de ses assistants est une femme.

7. M. HALL (Etats-Unis d'Amérique) approuve la création du poste de conseiller social. Le Secrétaire général est mieux placé que quiconque pour juger de l'opportunité de créer ce nouveau service. M. Hall reconnaît toutefois, avec le Comité consultatif, qu'il serait peut-être plus rationnel, à la longue, de rattacher le bureau du conseiller social au Service du personnel. Rien ne s'oppose à ce que l'on fasse un essai et que la question soit revue en 1955.

8. M. CLOUGH (Royaume-Uni) est d'accord avec le représentant des Etats-Unis. Il sait par expérience qu'un service de ce genre peut faire beaucoup pour le moral du Secrétariat.

9. M. CORDIER (Secrétariat) déclare que le Secrétaire général est convaincu que le bureau du conseiller social pourrait rendre des services très appréciables dans des domaines qui échappent à la compétence du Service du personnel et du Service médical. Il permettrait d'apporter des solutions d'ensemble à des problèmes qui, jusqu'à présent, n'ont pu être traités qu'isolément. Il est nécessaire que ce bureau soit dirigé par une personne qui soit proche du Secrétaire général et qui ait un rang suffisamment élevé. M. Cordier précise, à l'intention du représentant du Danemark, que la personne qui sera transférée du Service du personnel pour assister le conseiller est une femme.

10. En ce qui concerne la rubrique ii (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit), M. Cordier tient à déclarer que le Cabinet du Secrétaire général s'efforce de réduire au minimum les dépenses de ce genre, mais il doit souvent faire face à des travaux imprévus, ne serait-ce que parce que les délégations consultent fréquemment le Cabinet en dehors des heures de service. Il ne serait donc pas raisonnable de réduire les crédits demandés à ce titre par le Secrétaire général.

Article II. — Service juridique

11. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) note qu'on envisage, pour des raisons administratives, de rattacher le secrétariat du Tribunal administratif au bureau du Conseiller juridique. Il aimerait avoir l'assurance que cette mesure ne portera pas atteinte à l'indépendance du Tribunal administratif.

12. M. KULAGA (Pologne) rappelle que, lors de la discussion générale, la délégation polonaise a demandé (437^{ème} séance) que le montant global des prévisions budgétaires pour 1955 soit ramené à 35 millions de dollars et qu'à cet effet la réorganisation du Secrétariat soit achevée en 1955. Le représentant de la Pologne propose donc de supprimer dès 1955 le poste d'un agent des services généraux visé par le plan de réorganisation et de diminuer en conséquence de 5.200 dollars les crédits demandés pour l'article II.

13. M. STAVROPOULOS (Secrétariat) indique, en réponse à l'observation du représentant des Pays-Bas, que seules des considérations administratives motivent la proposition tendant à rattacher le secrétariat du Tribunal administratif au bureau du Conseiller juridique plutôt qu'à un autre service. L'indépendance du Tribunal administratif sera absolument sauvegardée. Du reste, la Présidente du Tribunal administratif a été consultée et n'a pas fait d'objections.

14. Pour ce qui est de la proposition de la délégation polonaise, M. Stavropoulos pense qu'il ne serait pas raisonnable de supprimer, dès 1955, un poste d'agent des services généraux, car la préparation du Répertoire de la Charte, à laquelle se consacre actuellement le bureau du Conseiller juridique, exige de nombreux travaux de dactylographie.

Article III. — Service financier

15. M. CAFIERO (Argentine) note que le Secrétaire général, pour couvrir les dépenses du Comité des placements, demande, comme en 1954, un crédit de 2.500 dollars, alors que les dépenses de ce Comité pour 1954 s'élèveront probablement à 3.600 dollars.

16. M. KULAGA (Pologne), appuyé par M. ZAROU-BINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), propose, pour les raisons qu'il a données précédemment, la suppression de cinq postes permanents, ce qui devrait entraîner une économie de l'ordre de 30.000 dollars.

17. M. ANDERSEN (Secrétariat) fait observer que cette mesure serait contraire aux principes d'administration du personnel exposés par le Secrétaire général et qu'elle serait en outre d'application difficile, en raison des ajustements qu'il faudrait apporter à la répartition du travail.

Article IV. — Service du personnel

18. M. CAFIERO (Argentine) constate que le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 2.000 dollars pour la rubrique ii (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit). L'expérience de 1954 permet de supposer qu'un crédit de 1.000 dollars serait suffisant, et la délégation de l'Argentine propose donc de limiter à 1.000 dollars l'ouverture de crédit à ce titre.

19. En ce qui concerne la rubrique iii (Fournitures et services divers), elle propose également une réduction de 1.000 dollars, attendu qu'il devrait être possible de faire passer les examens, soit dans les bureaux des

centres d'information, soit dans des locaux prêtés par les gouvernements.

20. Pour ce qui est de la rubrique iv (Comité consultatif de la fonction publique internationale), M. Cafiero pense que des économies appréciables pourraient être réalisées si ce comité se réunissait à New-York et non à Genève. Il propose donc de réduire de 1.800 dollars le crédit demandé pour ce poste. Le représentant de l'Argentine désirerait enfin savoir si le Comité de revision nommé par le Secrétaire général terminera ses travaux en 1955.

21. M. ANDERSEN (Secrétariat) souhaite présenter quelques observations au sujet de la proposition de l'Argentine qui tend à réduire de 3.800 dollars les crédits demandés pour l'article IV.

22. Les prévisions relatives à la rubrique iii (Fournitures et services divers) ont été établies en fonction des examens qui doivent avoir lieu en 1955. Il pourrait être difficile d'organiser tous les examens prévus si la Commission diminuait le crédit demandé par le Secrétaire général.

23. En ce qui concerne la rubrique iv (Comité consultatif de la fonction publique internationale), M. Andersen indique que le chiffre des dépenses de 1954 est trompeur, car deux membres du Comité n'ont pas assisté à la session. Il rappelle que ce comité se réunit une année à New-York et l'année suivante en Europe. S'il tenait sa session de 1955 à New-York, il n'en résulterait pas d'économies réelles puisque de nombreux membres du Comité résident en Europe. Enfin, il ne faut pas oublier que les institutions spécialisées supportent la moitié des dépenses du Comité.

24. M. Andersen signale enfin que le Service du personnel aura à faire face à un travail considérable en 1955 et qu'il est donc nécessaire, en raison de la suppression de deux postes permanents, d'augmenter les prévisions relatives aux heures supplémentaires.

25. M. CAFIERO (Argentine) déclare qu'à la suite des explications données par le représentant du Secrétaire général, il est prêt à retirer sa proposition. Il espère toutefois qu'il sera tenu compte de ses diverses suggestions lors de l'établissement des budgets ultérieurs.

26. M. KULAGA (Pologne), appuyé par M. ZAROU-BINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), propose de supprimer, dès 1955, les cinq postes visés par le plan de réorganisation, et de réduire en conséquence de 25.000 dollars les crédits demandés pour l'article IV.

27. M. KATZIN (Secrétariat) rappelle que le Secrétaire général a exposé les raisons pour lesquelles il ne croyait pas opportun d'accélérer la réorganisation du Secrétariat.

Article V. — Service de vérification intérieure des comptes

28. M. KULAGA (Pologne), appuyé par M. ZAROU-BINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), propose de supprimer quatre postes permanents, dès 1955, et de réduire en conséquence de 13.000 dollars les crédits demandés pour l'article V.

29. M. ANDERSEN (Secrétariat) indique que cette proposition soulève les mêmes objections que la proposition de la Pologne visant l'article III.

Article VI. — Service médical

30. M. KULAGA (Pologne) rappelle que le Secrétaire général, dans le cadre de son plan de réorganisation du Secrétariat, envisage la suppression d'un poste des services généraux. La délégation polonaise propose que ce poste soit supprimé dès 1955, ce qui entraînera une économie de 3.000 dollars.

31. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur les diverses propositions qui ont été présentées. Il met d'abord aux voix la proposition de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à réduire de 23.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article premier.

Par 38 voix contre 5, avec 3 abstentions, cette proposition est rejetée.

32. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la délégation polonaise tendant à réduire de 5.200 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article II.

Par 36 voix contre 5, avec 3 abstentions, cette proposition est rejetée.

33. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la délégation polonaise tendant à réduire de 30.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article III.

Par 41 voix contre 5, avec 3 abstentions, cette proposition est rejetée.

34. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la délégation polonaise tendant à réduire de 25.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article IV.

Par 41 voix contre 5, avec une abstention, cette proposition est rejetée.

35. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la délégation polonaise tendant à réduire de 13.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article V.

Par 41 voix contre 5, avec une abstention, cette proposition est rejetée.

36. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la délégation polonaise tendant à réduire de 3.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour l'article VI.

Par 40 voix contre 5, avec une abstention, cette proposition est rejetée.

37. Le PRESIDENT invite enfin la Commission à se prononcer sur la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 2.117.050 dollars pour le chapitre 6 (Prévisions révisées, A/C.5/600).

Par 40 voix contre 5, cette recommandation est adoptée en première lecture.

38. M. KOSTIC (Yougoslavie) déclare que, s'il a voté pour la recommandation du Comité consultatif, il ne faut pas en déduire que la délégation yougoslave approuve la création du poste de Conseiller social.

CHAPITRE 6a. — CABINET DES SOUS-SECRÉTAIRES SANS PORTEFEUILLE

39. M. ANDERSEN (Secrétariat) donne des précisions sur la diminution de 8.350 dollars mentionnée dans les prévisions révisées (A/C.5/600). A la suite de la décision que la Commission a prise à sa 449ème

séance, il y a lieu de réduire de 8.500 dollars le montant du traitement et de l'indemnité prévu pour l'un des sous-secrétaires, et d'augmenter de 150 dollars celui qui avait été envisagé pour l'autre sous-secrétaire.

40. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 76.650 dollars pour le chapitre 6a (Prévisions révisées, A/C.5/600).

Par 43 voix contre zéro, cette recommandation est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 7. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

41. M. KULAGA (Pologne) rappelle qu'au cours de la discussion générale la délégation polonaise a insisté sur la nécessité de réaliser au plus vite la réorganisation du Secrétariat. Il propose donc que le Secrétaire général supprime en 1955 les 16 postes qui sont appelés à disparaître en 1956 conformément au plan de réorganisation. Cette mesure permettrait de réaliser une économie de 80.000 dollars.

42. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. RYBAR (Tchécoslovaquie) appuient cette proposition.

43. M. HALL (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il faut laisser au Secrétaire général un délai suffisant pour ramener les effectifs au nombre prévu sans avoir à prendre de mesures trop hâtives. La réduction rapide proposée par le représentant de la Pologne constituerait donc une erreur.

44. M. CAFIERO (Argentine) note que le Secrétaire général demande la suppression de onze postes afin de concentrer les ressources du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité sur l'examen des questions courantes. Il constate également que le Département se propose d'utiliser son personnel avec souplesse. Il votera donc en faveur de la recommandation du Comité consultatif, étant donné que l'ouverture de crédit proposée (657.300 dollars) représente déjà une économie de 92.700 dollars par rapport à 1954.

45. M. CUTTS (Australie) partage l'opinion du représentant des Etats-Unis. Au cours de la discussion générale, la délégation australienne a défendu, parfois même contre l'avis du Comité consultatif, la thèse du Secrétaire général qui tient à échelonner la réorganisation en tempérant les principes d'administration du personnel d'humanité et de raison. La délégation australienne a eu alors le sentiment que la majorité des membres de la Commission était du même avis que le Secrétaire général. M. Cutts pense donc qu'il convient de rejeter la proposition de la Pologne.

46. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la Pologne tendant à réduire de 80.000 dollars les prévisions recommandées par le Comité consultatif pour le chapitre 7.

Par 38 voix contre 5, cette proposition est rejetée.

47. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 657.300 dollars pour le chapitre 7.

Par 39 voix contre 5, cette recommandation est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 7 a. — SECRETARIAT DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR

48. Le PRESIDENT rappelle que le Comité consultatif accepte le chiffre du Secrétaire général (109.200 dollars), mais sous certaines réserves qui figurent aux paragraphes 88 et 89 de son rapport (A/2688).

49. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que le groupe d'étude a fait siennes les observations du Comité consultatif et considéré que, du seul point de vue des économies réalisables et dans l'intérêt d'une bonne administration, il conviendrait que le personnel du secrétariat du Comité d'état-major dépende des services appropriés du Siège. Ce personnel assumerait les mêmes obligations envers le Comité d'état-major qu'envers les autres organes, sous réserve des mesures spéciales qu'il pourrait être opportun de prendre pour des raisons de sécurité.

50. Le capitaine de frégate JUNIPER (Secrétaire principal du Comité d'état-major) rappelle qu'en septembre dernier, le Président du Comité d'état-major a déclaré inacceptable toute proposition tendant à incorporer le personnel du Comité d'état-major au personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité d'état-major doit avoir un secrétaire distinct, comme cela est prévu dans son règlement intérieur. Or, virer au chapitre 11 (Département des conférences) les crédits inscrits au chapitre 7 a aurait pratiquement pour effet de supprimer le secrétariat du Comité d'état-major. Il importe, certes, que le personnel du secrétariat du Comité soit suffisamment occupé, mais les crédits demandés ont déjà été réduits grâce à la suppression de cinq postes, et rien ne prouve que les nouvelles dispositions envisagées seraient satisfaisantes. Le Comité d'état-major approuve donc l'ouverture de crédit recommandée par le Comité consultatif, mais n'est pas d'accord sur les réserves formulées par ce comité. Le Comité d'état-major désire cependant faire preuve d'esprit de coopération, et il a accepté de discuter la question avec le Secrétaire général.

51. M. CLOUGH (Royaume-Uni) note avec intérêt que le Comité d'état-major a accepté d'étudier la question avec le Secrétaire général, mais regrette que le personnel du secrétariat du Comité d'état-major reste insuffisamment occupé. Cette situation pourrait porter préjudice à ce personnel lui-même, ainsi qu'au bon renom de l'Organisation. M. Clough exprime l'espoir que les conversations en cours permettront de remédier à la situation actuelle.

52. Le problème n'est pas nouveau, et les suggestions qui ont été faites au Comité d'état-major dans le passé n'ont guère donné de résultats. On envisage certes des suppressions de postes, mais ce n'est pas là une solution définitive. Il doit être possible d'aboutir à un arrangement qui permette de faire dépendre les fonctionnaires de ce secrétariat du Département des conférences et de les mettre à la disposition du Comité d'état-major lorsque celui-ci a besoin de leurs services, sans que pour autant la sécurité soit mise en danger. Le représentant du Royaume-Uni exprime l'espoir qu'une solution de cet ordre sera adoptée.

53. M. KOSTIC (Yougoslavie), M. SAPRU (Inde), M. FRIIS (Danemark) et M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) s'associent à cette déclaration.

54. M. HALL (Etats-Unis d'Amérique) demande s'il ne serait pas possible aux secrétaires principaux du Comité d'état-major de se charger eux-mêmes de porter directement remède à cette situation.

55. Le capitaine de frégate JUNIPER (Secrétaire principal du Comité d'état-major) dit que telle est l'intention des secrétaires principaux. Ils s'efforcent en effet dans toute la mesure possible de parvenir à une meilleure utilisation du personnel. Mais il importe de laisser au Comité d'état-major un secrétariat distinct, qui seul lui permettra de fournir au Secrétaire général toute l'assistance désirable.

56. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 109.200 dollars pour le chapitre 7 a.

Par 43 voix contre zéro, cette recommandation est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 8. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES AFFAIRES SOCIALES

57. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général, qui avait d'abord envisagé de créer deux postes de sous-secrétaires adjoints au Département des affaires économiques et des affaires sociales, a accepté par la suite de n'en créer qu'un.

58. M. ANDERSEN (Secrétariat) précise qu'il en résulte une diminution de 21.500 dollars des crédits demandés pour ce département. En outre, la modification du régime des indemnités décidée à la 449^{ème} séance permet une réduction supplémentaire de 8.500 dollars.

59. M. CAFIERO (Argentine) rappelle qu'au cours de la discussion générale la délégation de l'Argentine s'est déjà prononcée (436^{ème} séance) en faveur de l'unification du Département des questions économiques et du Département des questions sociales. Cette unification présente des avantages évidents; elle permettra de concentrer les services intéressés et de réaliser des économies importantes. M. Cafiero note avec intérêt que le Secrétaire général envisage d'attribuer au nouveau Département certaines fonctions de coordination concernant les institutions spécialisées et d'orienter de plus en plus le travail des fonctionnaires du Département vers le développement économique et social des pays sous-développés.

60. En ce qui concerne l'Administration de l'assistance technique (AAT), M. Cafiero n'a pas d'opinion bien arrêtée, mais il constate que le Secrétaire général se propose de faire une étude détaillée de la question. Il faut remarquer que le développement économique des pays sous-développés, qui est l'un des principaux objectifs de l'Organisation, fournit déjà la base d'une coordination des efforts entrepris dans les domaines économique et social et dans celui de l'assistance technique. Il ne fait aucun doute que l'objectif final est un objectif social: l'élévation du niveau de vie de vastes populations. A cette fin, les pays doivent se développer économiquement, et, pour cela, ils bénéficient des programmes d'assistance technique mis en œuvre par l'Organisation. La fin et les moyens sont donc étroitement liés, c'est pourquoi il ne devrait pas être difficile de coordonner les travaux du Département unifié et ceux de l'AAT.

61. La délégation argentine a déjà exprimé ce point de vue aux dix-septième et dix-huitième sessions du

Conseil économique et social, ainsi que devant le Comité de l'assistance technique (CAT). Elle réaffirme aujourd'hui ces principes fondamentaux qui doivent régir la coordination entre le Département unifié et l'AAAT.

62. Passant ensuite aux aspects plus particulièrement budgétaires du problème, le représentant de l'Argentine constate que le Secrétaire général s'est efforcé d'obtenir une plus grande concentration des ressources et d'éviter tout gaspillage. De cette réorganisation, il est résulté la suppression de trente-deux postes. Toutefois, on a conservé un nombre relativement élevé de postes supérieurs; de l'avis de M. Cafiero, la chose est justifiée, si l'on veut que les travaux et études du Secrétariat soient de tout premier ordre; en outre, cette structure permet de réaliser indirectement des économies importantes. En effet, si le Conseil économique et social a jugé possible d'interrompre l'activité de la Commission des finances publiques et de ne pas remettre en activité la Sous-Commission des sondages statistiques — résolution 557 C II et III (XVIII) — c'est qu'il faut compter sur la collaboration de spécialistes du Secrétariat. Il est possible que, par la suite, on puisse également interrompre l'activité des Commissions de la population et des transports et des communications, si le Secrétariat se charge des travaux de ces organes. En tout état de cause, la délégation de l'Argentine ne partage pas l'avis que le Comité consultatif a exprimé au paragraphe 96 de son rapport (A/2688); elle constate en effet que, sur les trente-deux postes supprimés dès 1955, 22, soit 69 pour 100, appartiennent à la catégorie des postes supérieurs; en outre, il ne faut pas oublier que le nombre des postes supprimés dans le Département représente 20 pour 100 des suppressions de postes pour l'ensemble du Secrétariat.

63. En ce qui concerne la rubrique ii de l'article premier (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit), le Secrétaire général demande un crédit de 6.400 dollars. Le représentant de l'Argentine souhaite qu'à l'avenir les dépenses de ce genre soient réduites au minimum; les dépenses effectives pour les derniers exercices n'ont d'ailleurs jamais dépassé 5.000 dollars.

64. A l'article II, le Secrétaire général demande un crédit de 25.700 dollars pour deux groupes spéciaux d'experts qui, pense-t-il, se réuniront en 1955. M. Cafiero rappelle les dispositions de la résolution 533 (XVIII) du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques et demande si, de l'avis du Secrétaire général, le groupe d'experts de ces questions sera vraiment en mesure de se réunir en 1955. Il fait observer en outre que le Groupe spécial d'experts des sondages statistiques devait rendre compte à la Sous-Commission des sondages statistiques que le Conseil a décidé de ne pas remettre en activité; sans doute le Secrétaire général pourra-t-il dire s'il est encore nécessaire que ce groupe se réunisse ou si le Bureau de statistique se chargera lui-même de son travail.

65. M. ZARUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que, si l'on tient compte des dépenses de personnel temporaire et de consultants (chapitre 13) qui s'élèveront à 120.000 dollars environ pour 1955, le total des crédits demandés pour le Département unifié des affaires économiques et des affaires sociales atteint non pas 3.687.000 dollars, mais 3.807.000 dollars, soit seulement 90.000 dollars de moins que le crédit ouvert pour 1954 et plus que le montant des dépenses effectives de 1953; le Secrétaire général de-

mande en outre des crédits plus importants pour les trois commissions économiques régionales. Or, on le sait, le Comité consultatif a suggéré à maintes reprises que toute augmentation d'activité de ces commissions se traduise par une réduction correspondante de celle des services du Siège: ces suggestions restent donc lettre morte.

66. Le représentant de l'URSS estime que la fusion des deux anciens départements est incomplète, car la structure administrative interne n'a guère changé: on retrouve deux directions distinctes et les mêmes divisions qu'autrefois. Il faut donc poursuivre la réorganisation; le Département unifié n'en fonctionnera que mieux et à moindres frais.

67. Après avoir appelé l'attention sur l'ensemble du paragraphe 96 du rapport du Comité consultatif (A/2688) qui traite du nombre des postes supérieurs du Département unifié, M. Zarubine rappelle brièvement la position prise par la délégation de l'URSS au cours de la discussion générale sur la question des sous-secrétaires adjoints: si, à la tête du Département, on plaçait à la fois un sous-secrétaire et un sous-secrétaire adjoint ayant tous deux le même rang, il n'y aurait en fait aucun responsable. Il ne doit y avoir qu'un seul chef pleinement responsable de son personnel; toute autre solution ne peut qu'être une source de malentendus. En outre, le poste de sous-secrétaire adjoint ne se justifie même pas en cas d'absence du sous-secrétaire, car ce dernier peut toujours se faire remplacer par un directeur ou par un autre sous-secrétaire.

68. En conclusion, la délégation de l'URSS pense, comme la délégation polonaise, que le Secrétaire général devrait envisager de nouveau d'achever la réorganisation en 1955 au lieu de 1956, ce qui permettrait de réaliser d'importantes économies sur le budget du Département des affaires économiques et des affaires sociales. C'est pourquoi la délégation de l'URSS propose de réduire de 430.000 dollars l'ouverture de crédits recommandée pour le chapitre 8.

69. M. GANEM (France) regrette de n'avoir pas les éléments de base nécessaires pour examiner en détail la question de la réorganisation des anciens Départements des questions économiques et des questions sociales. En effet, la Commission n'est saisie que d'un projet de budget très sommaire et de remarques également très brèves du Comité consultatif; sans doute un exemplaire du rapport du groupe d'étude a-t-il été remis officiellement à chacun des membres de la Commission, mais seulement très tard et en une seule langue; en outre, on n'a pas demandé au Comité consultatif d'examiner ce rapport en détail, et, en tout cas, le Comité n'aurait pas eu le temps de le faire.

70. La délégation française votera naturellement les crédits demandés par le Secrétaire général et approuvera la fusion des deux anciens départements, mais, étant donné qu'elle manque d'éléments d'appréciation, elle n'approuve pas pour autant toutes les propositions et suggestions du groupe d'étude. Les pages que ce groupe d'étude consacre au Département unifié révèlent notamment deux tendances qui ne laissent pas de préoccuper la délégation française.

71. En premier lieu, on semble négliger les questions sociales. A la première session de l'Assemblée générale à Londres, la délégation française avait insisté pour que l'on crée un Département des questions sociales; elle reconnaît que le moment est venu de procéder à une

réorganisation, mais il ne faudrait pas mettre l'accent sur les questions économiques au point de négliger des questions importantes comme celles de la population et des droits de l'homme. Peut-être ce changement d'orientation se justifie-t-il; sur ce point, la délégation française n'a pas eu le temps de se faire une opinion. En tout état de cause, il convient d'être prudent et de se rappeler que le Département ne doit pas seulement traiter de questions économiques ayant quelques aspects sociaux.

72. En deuxième lieu, c'est à juste titre que l'on met l'accent sur les problèmes relatifs aux pays sous-développés; la délégation française s'est toujours prononcée en faveur de cette orientation. Toutefois, il est des problèmes importants qui intéressent tous les Etats, même les pays les plus évolués. Le Département devrait s'occuper notamment du problème du vieillissement de la population et de ses conséquences économiques, budgétaires et sociales. Il est aussi question d'étudier spécialement les problèmes des communautés locales dans les pays sous-développés, mais il ne faudrait pas oublier pour autant les problèmes que posent les communautés locales industrielles. M. Ganem ne cite que ces deux exemples pour marquer quelles sont les préoccupations de la délégation française et de plusieurs autres délégations.

73. Enfin, le Secrétaire général souhaite, a-t-il dit, confier à des universités et à des instituts de recherche certains travaux d'ordre académique, dont le Secrétariat s'est jusqu'à présent chargé soit directement, soit

grâce au concours de consultants. L'idée en soi est excellente, mais il ne faudrait pas oublier que le globe se divise en deux hémisphères et qu'en dehors de la partie nord de l'hémisphère occidental il existe d'autres parties du monde; il conviendrait qu'on en tînt compte et que l'on appliquât le principe de la répartition géographique dans ce domaine.

74. M. HALL (Etats-Unis d'Amérique) approuve sans réserve les mesures que le Secrétaire général a prises pour concentrer les ressources et les efforts; en outre, il s'associe aux observations que le Comité consultatif a exprimées au paragraphe 96 de son rapport (A/2688). La délégation des Etats-Unis estime qu'il est possible de faire de nouvelles économies et de supprimer d'autres postes.

75. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) tient à rappeler que, dans son rapport (A/2688), le Comité consultatif n'a fait état que des renseignements dont il disposait en juin et juillet 1954, c'est-à-dire avant la publication du rapport du Secrétaire général (A/2731) et l'établissement du rapport du groupe d'étude, qui ont modifié la situation en ce qui concerne la période de réorganisation. Par la suite, le Comité consultatif a pris note de ce qu'au Département unifié le Secrétaire général comptait supprimer 32 postes en 1955 et 47 ultérieurement.

La séance est levée à 13 heures.